

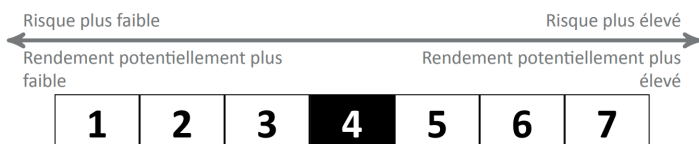
FFG GLOBAL FLEXIBLE SUSTAINABLE (C DIS) EN EUR

COMPARTIMENT DE LA SICAV FFG

OBJECTIFS & POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Recherche d'un rendement sur le moyen terme supérieur à celui d'un placement obligataire en Euro avec un risque inférieur à celui d'un placement boursier. L'objectif recherché étant d'offrir une meilleure protection du capital en période de marchés baissiers. Le compartiment investi dans les actions au niveau mondial, des obligations souveraines, de l'or et du cash. Le poids de ces différentes classes d'actifs peut varier significativement à travers le temps.

CLASSE DE RISQUE⁽¹⁾



Que représente cet indicateur synthétique ?

- Les actions de la classe C Dis sont classées dans la catégorie 4, car la valeur de l'action peut évoluer moyennement et par conséquent le risque de perte et l'opportunité de gain peuvent être modérés.
 - La catégorie de risque a été calculée en utilisant les données historiques et simulées et pourrait ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de la classe est susceptible d'évoluer dans le temps.
 - La catégorie la plus basse ne correspond pas à un investissement sans risque.
 - Le remboursement de l'investissement initial n'est pas garanti.
- Description générale des risques voir note (1) et plus d'infos dans le KIID

DONNÉES GÉNÉRALES

Lancement de la stratégie	28/12/2017
Lancement de la part	29/12/2017
Type de compartiment	Multi-Assets
Devise	EURO
Domicile	Luxembourg
MANCO	MDO Management Company
Gestionnaire	BLI - Banque de Luxembourg Investment s.a.
Statut Juridique	Sicav
Liquidité	Quotidienne
Publication VNI	BEAMA
Banque Dépositaire	Banque de Luxembourg
Pays d'enregistrement	BE, LU, FR, ES
Investissement minimum	1 part
Durée du compartiment	Illimitée
Agent de transfert	EFA
Auditeur	PwC
ISIN Part C Dis	LU1697917323

FRAIS⁽²⁾

Frais de gestion & distribution	0,95%	Frais de performance	--
Frais courants (3)	1,30%	T.O.B à la sortie (max. 4000€)	1,32%
Frais d'entrée max.	3,00%	Précompte mobilier*(4)	30%
Frais de sortie	--	*en cas de rachat ou sur dividendes	

RENDEMENTS CUMULÉS ET ACTUARIELS (EUR)

Cumulés	Annualisés		
1 mois	-2,46	Since Inception - 31-10-20	6,00
3 mois	-1,88	1 an	2,69
6 mois	0,31	3 ans	--
YTD	-0,08	5 ans	--

ÉVOLUTION DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE

Time Period: 30-12-17 to 31-10-20



POLITIQUE ISR & ESG⁽⁵⁾



EXCLUSION D'ENTREPRISES



QUALITÉ SOCIALE +15%



EMPREINTE CARBONE -60%



EXERCICE DES DROITS DE VOTE



SIGNATAIRES DES UNPRI⁶



LABEL FEBELFIN⁷

AVERTISSEMENT LÉGAL

1. Le présent document est destiné à des fins promotionnelles. Il ne contient aucun conseil en investissement ou recherche dans le domaine des investissements, mais seulement un résumé des caractéristiques du compartiment FFG Global Flexible Sustainable. Ce document a été préparé avec soin, les informations sont valables le jour de la publication, mais peuvent changer dans l'avenir.

2. L'utilisation de contrats futures et/ou d'options listées permet de limiter les risques de marchés ou de monnaies, sans pourtant les éliminer totalement. Les investissements dans les marchés émergents peuvent offrir une exposition à une instabilité politique, des risques réglementaires, des risques financiers et fiscaux qui peuvent avoir une influence négative sur la valeur de l'investissement, ou remettre en question leur propriété. Les systèmes de livraison et de liquidation dans ces pays peuvent apporter des risques supplémentaires (ordres retardés, pertes pour le compartiment dues à la qualité de la contrepartie). Certains marchés émergents dans lesquels le compartiment peut investir peuvent être petits, d'où le risque de manque de liquidité lors de l'achat ou la vente de ces actions.

3. Nous vous invitons à lire le prospectus et les informations clés pour l'investisseur (KIID - Key Investor Information Document) avant d'investir. Ces documents ainsi que les derniers rapports périodiques sont disponibles gratuitement auprès du service financier belge (CACEIS Belgium situé au 80c, avenue du port, 100 Bruxelles). Si vous souhaitez plus de renseignements vous pouvez contacter le service financier belge. En cas de plaintes vous pouvez vous adresser au service interne de plaintes de votre distributeur via www.fundsforgood.eu ou à l'Ombudsman (www.ombudsfm.be, Boulevard du Roi Albert II, 8 à 1000 Bruxelles).

LA VISION DE FUNDS FOR GOOD

DÉGAGER DES DONS SUFFISANTS POUR RÉ-INSÉRER PLUS DE 100.000 PERSONNES PAR L'ENTREPRENEURIAT EN EUROPE

Ce compartiment génère un impact sociétal car la société Funds For Good renonce à une partie de sa rémunération pour la consacrer à la réinsertion d'un public défavorisé via l'entrepreneuriat. En investissant dans ce fonds, les investisseurs atteignent un double objectif: la recherche d'un rendement financier potentiel et la réalisation d'un impact sociétal concret grâce à l'engagement philanthropique de la société Funds For Good.



68 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
RCS B156449
contact@fundsforgood.eu

5 PLUS GRANDES POSITIONS EN PORTEFEUILLE

Franco-Nevada Corp	3,97
United States Treasury Bonds 2.25%	2,77
Roche Holding AG Dividend Right Cert.	2,73
Agnico Eagle Mines Ltd	2,69
Norway (Kingdom Of) 3.75%	2,59

ALLOCATION D'ACTIFS

Equities Gross	62,5%
Equities Net	50%
Hedged Equities	12,5%
Gold	13,5%
Bonds	6,5%
Cash & Equivalent	17,5%

CAPITALISATIONS

Large	58,57%
Mid	30,39%
Small	11,04%

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ACTIONS

Europe	36,76%
North America	34,81%
Latin America	3,74%
Asia Pacific	10,90%
Japan	13,79%

(1) Quels risques importants ne sont pas adéquatement pris en considération par l'indicateur synthétique ? 1) L'investissement dans des actions comporte un risque d'émetteur dans le sens que la société émettrice pourrait faire faillite. Il en découle le risque d'une perte significative, voire même totale, de la valeur de l'investissement réalisé dans ces titres. 2) L'investissement par le compartiment dans des marchés émergents est exposé aux risques d'instabilités ou incertitudes politiques, réglementaires, financières ou fiscales qui peuvent affecter négativement la valeur de ces investissements voire même remettre en question le droit de propriété du compartiment. 3) L'investissement dans des titres de créance comporte un risque de crédit dans le sens que l'émetteur peut refuser ou se trouver dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie du paiement des intérêts ou du principal de ses titres. Il en découle le risque d'une perte significative, voire même totale, de la valeur de l'investissement réalisé dans ces titres. 4) Le recours à des instruments dérivés qui ne sont pas cotés sur une bourse ou négociés sur un autre marché réglementé ("instruments de gré à gré") comporte le risque de contrepartie dans le sens que les contreparties de ces instruments dérivés peuvent se trouver à un certain moment dans l'incapacité d'honorer tout ou partie de leurs engagements envers le compartiment. 5) Le recours à des futures sur indices actions a pour objectif d'atténuer les risques de marché actions sans pour autant pouvoir les éliminer. 6) D'autres facteurs de risque qu'un investisseur devra prendre en considération en fonction de sa situation personnelle et des circonstances particulières actuelles et futures, peuvent exister. (2) les performances passées ne sont pas une garantie des résultats futurs. Tous les coûts et frais de gestion sont inclus dans la performance passée, exceptés tout frais d'entrée et de sortie. Source des données: Morningstar. (3) Les frais courants sont la somme de toutes les commissions et coûts payés par le fonds sur base récurrente sur les actifs nets du fonds. La valeur est un pourcentage des actifs nets du compartiment. (4) Les investisseurs personnes physiques du compartiment seront soumis au précompte mobilier de 30% sur la distribution de dividendes (part de distribution) et/ou la plus-value générée lors de la vente d'actions d'un ou plusieurs compartiments (part de capitalisation et/ou distribution) ayant plus de 10% de titres de créances en portefeuille. (5) La sélection des actifs composant le portefeuille du Compartiment est basée sur une politique de responsabilité sociale des entreprises à trois niveaux définie et contrôlée par Funds For Good sa: a) Suppression de l'univers d'investissement d'une série de sociétés par leur secteur d'activité (tabac, armes, charbon) ou leur comportement (violation des droits de l'homme, scandales écologiques, corruption flagrante, violations graves des normes éthiques fondamentales). b) Le portefeuille est construit pour atteindre une empreinte carbone inférieure d'au moins 20% des investissements en action par rapport au MSCI ACWI, pour les investissements en actions et une augmentation de la qualité sociale des entreprises par rapport à l'univers d'actions de référence, pour les investissements en actions. c) Au niveau de la gouvernance, le gestionnaire et le coordinateur de la distribution sont tous deux signataires des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UNPRI) et une politique de droits de vote sera mise en œuvre. L'exercice des droits de vote est exercé via le gérant du fonds. La politique ISR complète de FFG est disponible sur https://www.fundsforgood.eu/docs/FFG_SRI_Policy.pdf et la liste d'exclusion est disponible sur https://www.fundsforgood.eu/docs/FFG_Exclusion_List.pdf. (6) Les Principes pour l'investissement responsable ont été élaborés par un groupe international d'investisseurs institutionnels, reflétant la pertinence croissante des questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise pour les pratiques d'investissement. Le processus a été convoqué par le Secrétaire général des Nations Unies. www.unpri.org. (7) 1) Screening négatif, comme les producteurs de tabac, d'armement non-conventionnel, sociétés violant des traités internationaux. 2) Filtre ESG : diminution de l'empreinte carbone (scope 1&2) par rapport à l'univers actions de référence, augmentation de la qualité Sociale des entreprises, politique de droits de vote responsable. 3) Politique Best-In-Class : scores ESG minimum BBB pour les actions de pays développés, minimum BB pour celles des pays émergents, dans le cas d'une position supérieure à celle de l'indice de référence. 4) La liste complète des exclusions et la politique sont disponibles sur www.fundsforgood.eu

Source : Morningstar; FFG SICAV; FFG S.A. ; BLI - Banque de Luxembourg Investment S.A.